

A.DOMICILE SERVICES
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 3 Allée des Cigales
13200 ARLES
Siège de liquidation : 3 Allée des Cigales
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
749.939.393 RCS TARASCON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 JUIN 2025**

L'an 2025,
Le 25 Juin,
A 10 heures 30,

Monsieur Laurent DEVIMEUX,
demeurant 3 Allée des Cigales à MAS BLANC DES ALPILLES - 13103,

Associé Unique et liquidateur de la Société A.DOMICILE SERVICES,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- les attestations de régularité fiscale et sociale,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique, déclare avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et peut ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

DEUXIÈME DÉCISION

Monsieur Laurent DEVIMEUX, Associé Unique et liquidateur de la Société A.DOMICILE SERVICES en liquidation, approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société ainsi que le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde positif de 6.877 euros.

TROISIÈME DÉCISION

Monsieur Laurent DEVIMEUX, Associé Unique, constate que le reliquat actif du compte de liquidation de la Société, s'élevant à 6.877 euros, est égal au montant non amorti du capital social et permet ainsi le remboursement du montant nominal de ses parts sociales, soit 10 euros par part.

L'Associé Unique décide le remboursement du montant nominal de ses parts sociales, soit 10 euros par part.

QUATRIÈME DÉCISION

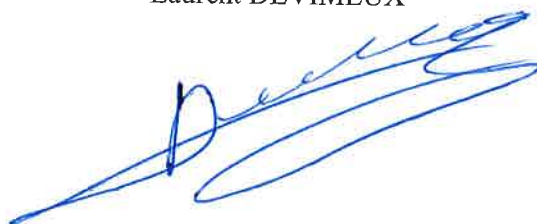
En conséquence, Monsieur Laurent DEVIMEUX donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la Société A.DOMICILE SERVICES dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Laurent DEVIMEUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurent Devimeux', with a stylized, cursive script.